Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 juin 2026

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre

des délibérations du Conseil municipal

Séance du mercredi 24 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le mercredi vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et vice-président de Tours Métropole Val de Loire, délégué à l'Habitat, au Logement et au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Convocations adressées le 18 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents en début de séance : 22
Nombre de conseillers votants : 31

ÉTAIENT PRÉSENTS : Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFÈVRE, Pascal TOSCH, Olivier BLAIN, Thierry LEFÈVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Abderahmane DJIBAOUI, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Élise TESSON, Thomas DELPLACE, Nadia YAHYA-BEY.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mukerrem AK	procuration à Gamze AK
Yamna BRIMOU	procuration à Mickaël CHAPEAU
Aurélia DRAPEAU	procuration à Laurence LEFÈVRE
Amélie DUMONT	procuration à Mounir HABIB
Alain GARCIA	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Marylee HERVET	procuration à Alain DELANCHY
Jeanine MÉTAIS	procuration à Isabelle LE FERON DE LONGCAMP
Benoît SANCHEZ	procuration à Éloïse DRAPEAU
Sandrine ZASSO	procuration à Thierry LEFÈVRE

ABSENTS : Christian BONNARD, Angélique LAROCHE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Éloïse DRAPEAU

La séance est ouverte à 18 heures.

M. CONTE : Oui, Monsieur Jeanneau, OK c'est noté.

Je vous remercie de prendre place.

Afin d'assurer les débats et conformément au règlement intérieur, je souhaite rappeler à l'Assemblée les règles suivantes :

- le Maire est le président de droit, il dirige les débats et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé ;
- le public peut accéder librement au Conseil municipal et occuper les places réservées dans la salle ;
- il n'est autorisé aucun déplacement, aucune marque d'approbation ni même de désapprobation ;
- toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil ;
- en cas d'entrave, la séance pourra être suspendue et pourra faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos, par voie de vote ;
- je rappelle qu'il est important, pour la bonne tenue de ce Conseil, de se tenir à l'ordre du jour. Tout aparté peut être exclu du débat.

Donc, le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal du 24 juin 2026 à Saint-Pierre-des-Corps est ouverte.

Je vais désigner une secrétaire de séance, Madame Éloïse Drapeau.

Le secrétaire de séance est nommé : Mme Éloïse DRAPEAU

M. CONTE : Je vais énumérer les pouvoirs :

- Monsieur Mukerrem Ak donne pouvoir à Madame Gamze Ak ;
- Madame Yamna Brimou donne pouvoir à Monsieur Mickaël Chapeau ;
- Madame Aurélia Drapeau donne pouvoir à Madame Laurence Lefèvre ;
- Madame Amélie Dumont donne pouvoir à Monsieur Mounir Habib ;
- Monsieur Alain Garcia donne pouvoir à Monsieur Stéphane Audusseau ;
- Madame Marylee Hervet donne pouvoir à Monsieur Alain Delanchy ;
- Madame Jeanine Métais donne pouvoir à Madame Isabelle Le Féron de Longcamp ;
- Monsieur Benoît Sanchez donne pouvoir à Madame Éloïse Drapeau ;
- et Madame Sandrine Zasso donne pouvoir à Monsieur Thierry Lefèvre.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'arrivée de Monsieur Régis Durouchoux au sein de ce Conseil, suite au départ de Madame Hevva Ak. Alors, je voulais souligner que la démission de Madame Hevva Ak n'était pas forcément nécessaire, au vu des textes de loi qui ont été vus. Mais nous avions une pression médiatique assez forte et Madame Ak a souhaité arrêter son mandat. C'est bien dommage !

Donc, bienvenue, Monsieur Durouchoux !

Et enfin, avant de laisser la parole au premier intervenant, je crois que c'était Monsieur Lefèvre, je souhaitais quand même vous informer d'une situation anormale, qui est apparue en mai.

Depuis près de 40 ans, en toute illégalité, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps versait aux agents du CCAS deux primes, au mois de mai et au mois de novembre, ainsi qu'une prime d'habillement de façon identique aux agents de la Ville. Or, depuis les lois de décentralisation de 1982-84, il n'est

plus possible de faire une délibération pour des primes. Pour les agents de la Ville, la délibération date de 1981. Mais il en est tout autre pour les agents du CCAS, qui a été créé en 1986.

Ainsi, au mois de mai, le trésorier-payeur a refusé le mandat, puisqu'il a demandé la délibération du CCAS, qui n'existait pas. Alors, avec les partenaires sociaux que j'ai réunis en urgence, nous avons trouvé une solution pour pallier cette situation et surtout pour qu'il n'y ait pas de perte de pouvoir d'achat. Cette solution, nous l'avons validée en CST *[Comité Social Territorial]* à l'unanimité, et au CA du CCAS à l'unanimité.

À la suite de cela, j'ai demandé à la Direction générale de réaliser un audit afin de vérifier la légalité de toutes nos procédures RH, notamment des délibérations antérieures à 2020 : ne serait-ce que pour savoir si elles sont bien existantes, afin d'éviter à l'avenir ce genre de situation. Voilà.

Monsieur Lefèvre, vous vouliez prendre la parole ?

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, je suis retraité. Et durant mon activité professionnelle, j'ai travaillé pendant 33 ans à la Sécurité sociale, principalement dans l'Assurance Maladie. J'ai été Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pendant 15 ans, d'abord à Niort, puis à Tours. De ce fait, je suis extrêmement sensible et attentif aux questions de santé en général, et de prévention en particulier.

Comme le dit l'adage, « mieux vaut prévenir que guérir ». Je confirme que, pour l'Assurance Maladie, mais plus généralement en matière de santé, les meilleures dépenses sont celles que l'on évite, notamment par des démarches de prévention.

Alors, que penser de notre réunion ce soir dans cette salle ? Je suis venu ici à midi, il faisait déjà très chaud. Et je me suis dit que si le Conseil municipal avait eu lieu à 9 h, la situation aurait été acceptable, à défaut d'être confortable. Et je sais que c'est une proposition que vous avez faite, Monsieur le Maire. J'ai aussi appris que cette proposition avait été refusée par six élus de l'opposition : il y en a six qui ont signé. Alors je pourrais dire gentiment que j'étais désolé de ce refus, mais en fait, cela m'a profondément énervé. Surtout en entendant un élu de l'opposition dire qu'il est prêt à travailler avec nous, pour immédiatement s'opposer à une décision de bon sens !

Alors ce soir, personnellement, je trouve qu'il fait une chaleur oppressante et que l'atmosphère est irrespirable, au propre comme au figuré. Personnellement, je décide donc de ne pas rester, j'en suis bien désolé. Je prends cette décision pour ma propre santé : il se trouve que je fais un peu d'asthme, qui est forcément aggravé par la situation. Mais je m'en vais aussi par solidarité avec certains élus, qui avaient prévu de venir ce matin, mais qui ont dû renoncer à venir ce soir en raison de leur état de santé, qu'il s'agisse d'un handicap invisible ou d'une fragilité.

Par ailleurs, je m'adresse à mes collègues élus, mais aussi aux quelques habitants présents. Nos organismes sont déjà éprouvés par cet épisode exceptionnel et prolongé de canicule. Alors, n'infligez pas à votre corps une souffrance supplémentaire, en vous obligeant à rester dans cette salle pendant trois heures. Je vous remercie de votre écoute. Prenez soin de vous !

M. CONTE : OK.

M. DELPLACE : J'aimerais tout d'abord rebondir sur ce qui vient d'être dit. La demande qui avait été faite chez nous, c'était soit de décaler le Conseil municipal à 9 h un autre jour, pour que toute l'opposition puisse être présente, soit que le Conseil se tienne dans une salle climatisée et rafraîchie.

Donc que le Conseil municipal se tienne en ce lieu à cette heure, ce n'est pas du tout de notre ressort !

M. CONTE : Mais il n'y a pas de salle climatisée ou rafraîchie, comme vous dites. Voilà.

M. DELPLACE : Eh bien, dans ce cas, de pouvoir le reporter…

M. CONTE : Et on ne déplace pas un Conseil municipal comme ça !

M. DELPLACE : Il y a des mesures d'urgence pour la canicule. Vous l'avez bien décalée de neuf heures le matin même, donc vous pouvez tout à fait le décaler de deux jours ! Ce n'est pas très grave, on ne vous en voudra pas ! Même s'il y a des dossiers qui attendent deux jours, nous ne vous sauterons pas à la gorge, Monsieur le Maire !

M. CONTE : Il y en a qui partent, là ?

Des brouhahas se font entendre dans la salle.

M. JEANNEAU : Avant que des élus partent…

M. CONTE : Alors combien êtes-vous à partir, là ? Parce que…

M. JEANNEAU : Bien ! Alors…

M. CONTE : Attendez, avant toute prise de parole, je vérifie le quorum.

M. JEANNEAU : Non, mais attendez ! On peut peut-être intervenir d'abord ! Parce qu'avant ils n'ont pas le droit de partir ! J'ai levé la main !

M. CONTE : Je suis désolé là, je… Interruption de séance.

M. JEANNEAU : Non, il n'y a pas d'interruption. Excusez-moi, mais vous avez autorisé le fait qu'un des groupes politiques puisse parler. Il est donc logique qu'un autre groupe politique puisse parler avant ce sketch !

M. CONTE : Je suis désolé, Monsieur Jeanneau, mais il n'y a plus de quorum ! Je n'ai plus de quorum.

M. JEANNEAU : Mais je vais quand même intervenir afin que ce soit noté au procès-verbal.

Premièrement, je vois la mine éberluée de vos élus de la majorité qui, à mon avis, n'étaient pas au courant de ce sketch !

Deuxièmement, en tant que Maire, vous êtes responsable de la police de l'Assemblée. Et je vois que vous-même, vous êtes interloqué par le fait qu'il y ait quelques élus, dont des adjoints, qui s'en aillent ! Donc c'est quand même un peu fort de café !

M. CONTE : Merci ! Merci, Monsieur Jeanneau ! La séance est close !

M. JEANNEAU : Il aurait été souhaitable, et je finis là, que ce Conseil puisse se dérouler un samedi. Et je tiens quand même à rappeler ce que vous nous avez dit : vous avez dit que l'adoption du CFU *[Compte Financier Unique]* était une obligation !

M. CONTE : Étant donné qu'il n'y a plus le quorum, la séance est reportée.

M. JEANNEAU : C'est une honte !

C'est honteux !

M. CONTE : Vous recevrez une nouvelle convocation dès demain.

La séance est levée à 18 h 11.

Eloïse DRAPEAU
Secrétaire de séance

Olivier CONTE
Maire de Saint-Pierre-des-Corps